

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/006/2008 – ÉFAI  
25 février 2008

## **Action complémentaire sur l'AU 155/07 (AMR 41/027/2007, 18 juin 2007) – Craintes pour la sécurité / Menaces de mort**

**MEXIQUE**

### **Deux avocats spécialisés dans la défense des droits humains :**

**Jesús Manuel Grijalva Mejía (h)**

**Mayen Arellanes Cano (f)**

### **Nouvelles personnes menacées :**

**Gilberto Hernández Santiago (h), avocat spécialisé dans la défense des droits humains**

**Alma Gómez Soto (f), militante des droits humains**

---

Le 22 février, Jesús Manuel Grijalva et Gilberto Hernández Santiago, deux avocats spécialisés dans la défense des droits humains, ont reçu une lettre de menaces de mort. Deux jours plus tard, la militante des droits humains Alma Gómez Soto a été harcelée à son domicile par deux femmes qu'elle n'a pas pu identifier. Ces agissements semblent être des représailles contre les activités de défense des droits humains que ces personnes mènent dans l'État d'Oaxaca. Amnesty International craint que leur vie ne soit en danger.

Le 22 février, vers 16 h 15, Jesús Grijalva est arrivé à son bureau, dans le centre de la ville d'Oaxaca. Lorsqu'il a ouvert la porte, il a remarqué une lettre anonyme posée sur le sol. Il y était écrit : « *Gilberto Hernández Santiago, Jesús Grijalva Mejía, vous avez dépassé les bornes, vous cherchez la mort, continuez, vous êtes prévenus maintenant. L'un vit à Crespo, l'autre à l'ISSSTE [Institut de sécurité et de services sociaux des travailleurs de l'État], vous allez mourir tous les deux avant la fin du mois.* »

Le 24 février, vers 18 h 30, deux inconnues sont venues chez Alma Gómez et lui ont demandé : « *Marx et Lénine habitent ici, n'est-ce pas ?* » Il semble que cette phrase visait à l'identifier comme une militante du mouvement « *gauchiste* », que les autorités ont accusé de chercher à porter atteinte à l'État lors de manifestations en 2006. Lorsqu'Alma Gómez a voulu fermer sa porte, ces deux femmes ont tenté, sans succès, de l'ouvrir de force.

Jesús Manuel Grijalva et Gilberto Hernández Santiago collaborent avec le Comité de libération des détenus du 25 novembre, dont Alma Gómez est membre actif. Ces deux avocats spécialisés dans la défense des droits humains et cette organisation poursuivent en justice les autorités fédérales et de l'État d'Oaxaca pour génocide et crimes contre l'humanité, à la suite de graves violations des droits humains commises dans cet État depuis 2006. Le Comité de libération des détenus du 25 novembre a été créé après des affrontements qui ont opposé les manifestants et la police le 25 novembre 2006, à l'issue desquels 149 personnes ont été placées en détention, dont beaucoup n'avaient participé ni aux manifestations, ni aux violences. Ses membres font campagne en faveur des personnes qui ont été victimes de violations des droits humains pendant la crise politique d'Oaxaca et leur apportent une assistance juridique. Amnesty International a rassemblé des informations sur des cas antérieurs de harcèlement de défenseurs des droits humains à Oaxaca (voir l'AU 334/06, AMR 41/060/2006 du 15 décembre 2006 et ses mises à jour, et l'AU 323/06, AMR 41/056/2006 du 29 novembre 2006).

À la suite des manœuvres de harcèlement et des menaces de mort dont Jesús Manuel Grijalva et Mayen Arellanes ont été la cible en avril et juin 2007, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a statué que les autorités mexicaines devaient protéger ces deux avocats et les

membres du Comité de libération des détenus du 25 novembre, mais le gouvernement de l'État d'Oaxaca s'est contenté de leur fournir des téléphones portables.

À la connaissance d'Amnesty International, l'avocate Mayen Arellanes, spécialisée dans la défense des droits humains, n'a pas reçu de nouvelles menaces.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

En juin 2006, des actions de protestation massives ont été menées dans l'État d'Oaxaca, à l'initiative de l'Assemblée populaire du peuple d'Oaxaca (APPO), dans le but d'obliger le gouverneur de cet État à démissionner. Ces actions n'ont pas abouti. Les violences politiques et les manifestations ont continué tout au long de l'année. Au cours de ces affrontements, 18 civils, sinon plus, auraient été tués, au moins 370 blessés et 349 arrêtés. De nombreux abus ont été signalés : recours excessif à la force, détentions arbitraires, torture et utilisation de chefs d'inculpation forgés de toutes pièces contre des manifestants. Le 16 juillet 2007, au cours de nouveaux heurts violents entre la police et les manifestants, une quarantaine de personnes ont été arrêtées et plusieurs dizaines ont été blessées. Les autorités présumées responsables de ces agissements – aux niveaux de l'État fédéral, des municipalités et de l'État d'Oaxaca – n'ont pas été appelées à rendre des comptes. Une seule fois, cinq policiers ont été inculpés d'infractions à la loi. Si les violences politiques se sont atténuées, les tensions restent vives. Les organisations de défense des droits humains continuent de faire campagne pour que justice soit rendue à la suite de ces atteintes.

### **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- demandez l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie sur les menaces de mort reçues par Jesús Manuel Grijalva et Gilberto Hernández Santiago le 22 février, ainsi que sur le harcèlement subi par Alma Gómez le 24 février, afin que les responsables de ces agissements soient traduits en justice ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que ces trois personnes et les autres membres du Comité de libération des détenus du 25 novembre bénéficient de mesures de protection efficaces, conformément à leurs souhaits et à la décision de la Commission interaméricaine des droits de l'homme ;
- rappelez aux autorités qu'en vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains sont en droit de mener librement leurs activités sans crainte de représailles.

### **APPELS À :**

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Juan Camilo Mouriño Terrazo

Secretaría de Gobernación

Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06600, Mexique

**Fax : (+52 55) 5093 3414**

**Courriers électroniques : [secretario@segob.gob.mx](mailto:secretario@segob.gob.mx)**

**Formule d'appel : Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,**

Gouverneur de l'État d'Oaxaca :

Lic. Ulises Ruiz Ortiz

Gobernador del Estado de Oaxaca

Carretera Oaxaca-Puerto Angel, Km. 9.5, Santa María Coyotepec, Oaxaca, C.P. 71254, Oaxaca, Mexique

**Fax : +52 951 502 0530 (Si une personne décroche, veuillez dire : « Me da tono de fax, por favor. »)**

**Courriers électroniques : [gobernador@oaxaca.gob.mx](mailto:gobernador@oaxaca.gob.mx)**

**Formule d'appel : Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,**

Procureur général de l'État d'Oaxaca :

Lic. Evencio Nicolás Martínez Ramírez  
Procurador General de Justicia del Estado de Oaxaca  
Avenida Luis Echeverría s/n, Col. La Experimental, San Antonio de la Cal, Oaxaca, C.P. 71236,  
Oaxaca, Mexique

**Fax : +52 951 511 5519**

**Formule d'appel : *Estimado Procurador, / Monsieur le Procureur,***

**COPIES À :**

Président de la Commission nationale des droits humains (CNDH) :

Dr. José Luis Soberanes Fernández, Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos  
Periférico Sur 3469, 5º piso, Col. San Jerónimo Lídice, México D.F. 10200, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 7 AVRIL 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE  
VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.